



LE PROGRAMME

09H00 : OUVERTURE

> SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA MER

09H15 : L'ACTIVITÉ ÉOLIENNE OFFSHORE AU LARGE DE LA FRANCE / ÉTAT D'AVANCEMENT DES PARCS ET PLANIFICATION DES PROJETS

> DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT

09H30 : RETOUR D'EXPÉRIENCE DES MODALITÉS DE SOUTIEN DES OPÉRATIONS EN MER

> INTERVENTION CONJOINTE DE L'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE NATIONALE ET DE TOTAL ENERGIES

10H00 : TABLE RONDE - MODALITÉS DE SOUTIEN TERRESTRE, NAVAL ET AÉRIEN D'UN PARC ÉOLIEN OFFSHORE.

> ANIMÉE PAR LE CESM

Ce sujet, qui sera traité sous forme d'une table ronde, a pour objet de se pencher sur les modalités d'intervention et de soutien opérationnel et logistique dans les parcs éoliens. Elle doit permettre d'identifier la nature des responsabilités dans la mise en œuvre d'un parc éolien mais aussi d'examiner dans quelles conditions sont coordonnées et gérées les opérations liées à l'entretien, aux urgences et au soutien logistique des parcs éoliens grâce à la mise en œuvre de navires spécialisés, d'hélicoptères ou de drones aériens ou sous-marins. Elle doit permettre aussi de faire le point sur les profils professionnels requis pour ce type de soutien en mer et sur les formations mises en place à cet effet.

10H45 : PAUSE

11H15 : TABLE RONDE - GESTION DES RISQUES DE SÉCURITÉ ET DE SURETÉ DANS UN PARC ÉOLIEN OFFSHORE.

> ANIMÉE PAR LA FMES

L'implantation de parcs éoliens, au large de nos côtes, fait apparaître une nouvelle catégorie de risques lié à la présence d'autres activités maritimes, à une activité de production d'énergie mettant en œuvre des systèmes complexes, à la haute sensibilité de ces installations et à une nécessité de bonne intégration avec le milieu marin. Cette autre table ronde aura donc pour intérêt d'examiner les responsabilités de chaque acteur – de l'Etat aux différents fournisseurs d'installations – , d'identifier la nature des principaux risques et la manière dont ils sont pris en compte, de voir comment est prise en compte la gestion des coactivités et de comprendre les conséquences du statut juridique des espaces maritimes sur la gestion des risques.

12H00 : ZOOM SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES CYBER DES PARCS ÉOLIENS OFFSHORE

> FRANCE CYBER MARITIME

12H15 : IMPACT POUR LES MARINES EUROPÉENNES DE L'IMPLANTATION EN MER DE PARCS ÉOLIENS

> ETAT-MAJOR DE LA MARINE)

12H45 : CONCLUSION

> PRÉSIDENTE DU CLUSTER MARITIME FRANÇAIS

